

5.4

Avis d'intention des assujettis et autres avis

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS

COMPAGNIE D'ASSURANCE DEFINITY LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MISSISQUOI WATERLOO, COMPAGNIE D'ASSURANCE

Avis d'intention de procéder à une fusion

Conformément à l'article 148 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ c. A-32.1, Compagnie d'assurance Definity, La Compagnie d'Assurance Missisquoi et Waterloo, Compagnie d'Assurance (Les « Sociétés »), qui détiennent l'autorisation d'exercer l'activité d'assureur au Québec, ont donné avis de leur intention de fusionner avec Perth, Compagnie d'Assurance en vue de ne former qu'une seule société par actions en vertu des dispositions de la *Loi sur les sociétés d'assurances*, L.C. 1991, c.47. La date envisagée de la fusion est le 1^{er} janvier 2024.

Personnes morales fusionnantes :

- **Compagnie d'assurance Definity** (nom utilisé au Québec par Definity Insurance Company)

111, Westmount Road South
Waterloo ON N2L 2L6

Les catégories d'activités exercées au Québec par Compagnie d'assurance Definity sont :

- | | |
|--|------------------------------------|
| - Assurance automobile | - Assurance contre le détournement |
| - Assurance de biens | - Assurance de frais juridiques |
| - Assurance des chaudières et des machines | - Assurance contre l'incendie |
| - Assurance cautionnement | - Assurance de responsabilité |
| | - Assurance maritime |

- **La Compagnie d'Assurance Missisquoi** (nom utilisé au Québec par The Missisquoi Insurance Company)

111, Westmount Road South
Waterloo ON N2L 2L6

Les catégories d'activités exercées au Québec par La Compagnie d'Assurance Missisquoi sont :

- | | |
|--|------------------------------------|
| - Assurance automobile | - Assurance contre le détournement |
| - Assurance de biens | - Assurance contre l'incendie |
| - Assurance des chaudières et des machines | - Assurance de responsabilité |
| - Assurance cautionnement | |

L'autorisation de cet assureur est en cours de révocation. Aucun nouveau contrat d'assurance ne peut être conclu par cet assureur depuis le 11 décembre 2018.

➤ **Waterloo, Compagnie d'Assurance** (nom utilisé au Québec par Waterloo Insurance Company)

111, Westmount Road South
Waterloo ON N2L 2L6

Les catégories d'activités exercées au Québec par Waterloo, Compagnie d'Assurance sont :

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

L'autorisation de cet assureur est en cours de révocation. Aucun nouveau contrat d'assurance ne peut être conclu par cet assureur depuis le 11 décembre 2018.

➤ **Perth, Compagnie d'Assurance** (nom utilisé au Québec par Perth Insurance Company)

111, Westmount Road South
Waterloo ON N2L 2L6

Personne morale issue de la fusion :

- Nom envisagé : **Compagnie d'assurance Definity**
Adresse du siège envisagée : 111, Westmount Road South
Waterloo ON N2L 2L6

La personne morale issue de la fusion entend exercer ses activités dans les mêmes catégories que Compagnie d'assurance Definity.

L'Autorité procédera au réexamen de l'autorisation des Sociétés. Au terme de ces réexamens, ces autorisations pourront être maintenues, subordonnées à la prise de tout engagement que l'Autorité juge nécessaire pour assurer le respect de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1, ou assorties de conditions ou restrictions. L'avis de décision sera publié au Bulletin.

Pour plus d'information concernant les Sociétés, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Le 14 décembre 2023

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE WESTPORT

Avis de révocation volontaire et complète d'une autorisation

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers a fait droit à la demande de Société d'assurance Westport (nom utilisé au Québec par Westport Insurance Corporation) (« Westport ») visant la révocation volontaire et complète de son autorisation d'exercer au Québec l'activité d'assureur.

Depuis le 8 décembre 2023, Westport n'est plus autorisé à exercer l'activité d'assureur dans toutes les catégories pour lesquelles il était autorisé, soit :

- Assurance automobile
- Assurance aviation
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance crédit
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime
- Assurance contre la maladie ou les accidents

Les obligations issues des contrats conclus en conformité avec l'autorisation dont Westport a demandé la révocation ont été transférées à :

Société d'assurance Swiss Re Corporate Solutions d'Amérique
(nom utilisé au Québec par Swiss Re Corporate Solutions America Insurance Corporation)
150, rue King Ouest, Suite 1000,
Toronto (Ontario) M5H 1J9

La révocation de l'autorisation est finale puisque l'assureur a cessé d'être lié par les contrats conclus en conformité avec cette autorisation.

Cette décision fait suite à l'avis d'intention publié le 16 novembre 2023.

Fait le 14 décembre 2023

ASSURANCE GMS

Avis de demande de révocation complète d'une autorisation

Conformément à l'article 170 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ c. A-32.1, Assurance GMS (nom utilisé au Québec par GMS Insurance Inc.) (« GMS ») a demandé à l'Autorité des marchés financiers la révocation complète de son autorisation d'exercer au Québec l'activité d'assureur.

Depuis le 1^{er} décembre 2022, GMS a cessé d'exercer ses activités d'assureur dans toutes les catégories pour lesquelles il est autorisé :

- Assurance de biens
- Assurance contre la maladie ou les accidents

L'Autorité fera droit à la demande si GMS satisfait les conditions de la *Loi sur les assureurs*. L'avis de décision sera publié au Bulletin.

Pour plus d'information concernant cet assureur, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.gc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Le 14 décembre 2023